



**Commission des équipements et
de l'aménagement du territoire**

**4314 - Mesures en faveur des
personnes à mobilité réduite**

**Convention avec le GIHP Alsace et le Syndicat des
transports de Haguenau - Schweighouse-sur-Moder
pour le transport de personnes à mobilité réduite**

Rapport n° CP/2011/36

Service gestionnaire :

Service des déplacements, transports et grands équipements

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de renouveler la convention avec le Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques (GIHP) Alsace et le Syndicat des Transports de Haguenau - Schweighouse, pour la mise en oeuvre de l'exploitation d'un service de transport des personnes à mobilité réduite (TPMR) sur le secteur de Haguenau, pour la période du 1er janvier 2011 au 31 août 2011, date d'échéance de la convention avec le GIHP.

Le Conseil Général du Bas-Rhin subventionne actuellement 3 services de transports de personnes à mobilité réduite (TPMR) mis en oeuvre par le GIHP Alsace :

- sur le territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg, dont l'intervention financière du Département a pris fin cette année, puisque relevant de la compétence « transport public » de la CUS,
- sur la région de Haguenau – Bischwiller, couvrant une vingtaine de communes,
- sur le secteur de Saverne, couvrant une trentaine de communes.

Notre collectivité conduit actuellement une étude relative à l'ensemble des systèmes de transports collectifs locaux, mis en oeuvre directement par le Département ou avec son soutien financier (transport de personnes à mobilité réduite, transport à la demande, transport d'élèves et étudiants handicapés), afin de définir la stratégie à adopter sur cet axe dans les années à venir, en recherchant notamment d'éventuelles synergies permettant des mutualisations des services de transport.

Dans l'attente des conclusions de cette étude en cours d'année 2011, il convient de maintenir les services en place. Néanmoins, et pour cette raison, les conventions avec le GIHP sur Haguenau (objet du présent rapport), et Saverne arrivent à échéance au 31 août 2011. Or la convention passée entre le Département, le GIHP Alsace et le Syndicat des Transports de Haguenau - Schweighouse pour le périmètre de Haguenau sera échue au 31 décembre 2010. Le présent rapport propose donc le renouvellement de cette convention, sur la base des modalités pratiques et financières déjà en cours antérieurement, jusqu'au 31 août 2011. C'est ainsi que le Département et le syndicat des transports de Haguenau – Schweighouse versent au GIHP Alsace une subvention d'équilibre du service complétant le financement par l'utilisateur lui-même.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
--------------------------------	-----------------	--	-----------------------------------	------------------

16678	65-6574-821	300 000,00 €	300 000,00 €	40 000,00 €
-------	-------------	--------------	--------------	-------------

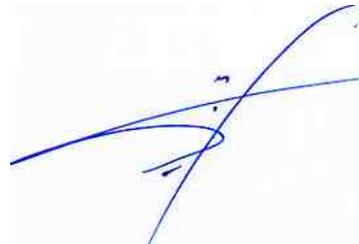
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- *approuve le renouvellement de la convention avec le GIHP Alsace et le Syndicat des transports de Haguenau - Schweighouse pour l'exploitation d'un système de transport de personnes à mobilité réduite sur le secteur de Haguenau,*
- *autorise le président du Conseil Général à signer la convention à intervenir.*

Strasbourg, le 21/12/10

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL